



## Congés de dernières minutes

Par **Coralie57**, le **21/08/2016** à **10:45**

Bonjour, voici mon problème.

Mon patron m'a donné/accordé mes congés d'été en début d'année.

Je suis donc partie comme prévu. Un peu avant la fin de mes congés, j'ai du me faire opérer d'urgence. Je n'ai donc pas pu reprendre le travail tout de suite (3 semaines d'arrêt). Je dois reprendre le travail lundi, et petite surprise le samedi en passant par là, sur la devanture il est indiqué que l'entreprise sera fermé pour congés annuel du samedi la, jusqu'au 4 septembre. Je ne suis prévenu que par SMS le dimanche de cette fermeture.

Mon patron a t'il le droit de fermé comme cela? et de me prendre par la même occasion 2 semaines de congés non souhaité après m'avoir déjà donné mes congés d'été?

Par **P.M.**, le **21/08/2016** à **11:53**

Bonjour,

L'employeur ne peut normalement pas modifier les dates des congés payés mois d'un mois avant la date prévue pour le départ, sauf circonstances exceptionnelles...

Il faudrait d'autre part savoir quels durée ont déjà duré vos congés d'été...

Par **Coralie57**, le **21/08/2016** à **12:11**

J'ai déjà eu 2 semaines pour mes congés d'été (du 18 au 31 juillet)

Le soucis c'est que la il indique une fermeture annuelle, prévenu 1 jour avant alors qu'il m'a déjà donné mes congés d'été.

Il donne des congés et fait une fermeture annuelle ensuite, je ne pense pas que cela sois normal?

Par **P.M.**, le **21/08/2016** à **13:00**

Il me semble vous avoir dit que l'employeur ne peut pas modifier les dates moins d'un mois avant...